

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2011

DELIBERATION N°11-19

OBJET : Modification de l'annexe aux statuts. Commissions scientifiques disciplinaires partitaires.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

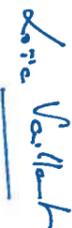
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 14,

DECIDE

D'APPROUVER par 19 voix pour et 1 abstentions la modification de l'annexe aux statuts en ce qui concerne les Commissions scientifiques disciplinaires partitaires.

Fait à Tours, le 8 novembre 2011

Le Président,



Loïc VAILLANT